

# SEJOUR MONTAGE –Juillet/Aout 2022

AU COEUR DES PYRENEES

## ARREAU



Séjour proposé pour

**Les adolescents de 13 à 16 ans / Enfants de 7 à 12 ans**

*La priorité est donnée aux adolescents/ Liste complémentaire pour les enfants,  
Adolescents et enfants jamais partis avec l'association*

**Du Samedi 10 Juillet au Samedi 24 juillet 2022**

**Du Samedi 24 Juillet au Samedi 7 Aout 2022**

*(Dizaine de places)*

***Fin des inscriptions le Mardi 3 mai 2022***

\*\*\*\*\*

La commune de La Forêt Fouesnant organise, en partenariat avec l'association « Chêne et Roc », deux séjours à ARREAU (*Hautes-Pyrénées*) du samedi 10 juillet au samedi 24 juillet 2022, et samedi 24 juillet au samedi 7 aout 2022.

vLa commune apporte un soutien financier aux familles forestoises.

Le coût du séjour est fixé par l'association à : - **605 € TTC pour les enfants de 7 à 12 ans.**

- **655 € TTC pour les ados de 13 à 16 ans.**

La commune participe à hauteur, pour un enfant / adolescent forestois :

**320 € par enfant**

**Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie ou sur le site internet de la commune.  
L'inscription ne sera effective qu'au retour du dossier complet en Mairie.**

Critères de priorité : Adolescents et enfants jamais partis avec l'association

- \* Adolescents de 13 à 16 ans
- \* Liste complémentaire :
  - \* - Enfants de 7 à 12 ans
  - \* - Enfants partis uniquement en été (1<sup>er</sup> séjour d'hiver)

Modalités de règlement :

Un acompte de 200 € (chèque à l'ordre de l'association « Chêne et Roc ») est réclamé à l'inscription.

Nous vous informons que vous recevrez, *un mois avant le départ*, la facture du montant à régler, par l'association « Chêne et Roc » (déduction faite de la participation communale).

Participation du C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. apportera son concours financier sous forme de Bons de Plein Air aux familles domiciliées sur la commune qui rempliront les conditions d'attribution (*critères de ressources - voir fiche détaillée*).

### **PIECES A FOURNIR - A DEPOSER EN MAIRIE**

(Pour la constitution du dossier de pré-inscription)

- Joignez le(s) bulletin(s) d'inscription(s) avec le **chèque d'acompte de 200 €** à libeller à l'ordre de « Association Chêne et Roc », et l'autorisation de sortie du territoire,
- La demande de bons de plein air du CCAS (*sous conditions de ressources*),
- Joignez l'accord de prise en charge par l'organisme payeur avec adresse complète et le nom de l'interlocuteur (Services Sociaux, CCAS, etc...).

**Tout dossier de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte**

Ces pièces sont à retourner en Mairie, le plus rapidement possible.

Par la suite, vous recevrez un courrier de confirmation d'inscription de l'association « Chêne et Roc » ainsi que la liste des autres pièces obligatoires à fournir.

Renseignements et inscriptions en mairie au  
02.98.56.87.43 / 02.98.56.96.55

